

Note explicative concernant ces courriers que nous vous proposons de mettre en œuvre.

Vous avez entendu parler des compteurs communicants. Celui concernant l'installation électrique s'appelle Linky.

Vous vous posez peut être la question du bien-fondé, de l'utilité ou de la dangerosité de ce nouvel appareil.

Des associations, ONG ou des élus ont regroupé les informations connues au sujet de ce compteur dit communicant.

Le bien-fondé est dans un premier temps à sens unique. Le compteur permettra à votre fournisseur d'énergie électrique de connaître heure par heure votre consommation électrique ainsi que les points de votre logement peu ou trop utilisés, trop ou mal équipés, etc.

L'utilité de l'installation de compteurs individuels est nulle. Un compteur regroupant par quartier les informations de consommation d'un groupe de population serait aussi efficace et surtout moins intrusif et moins dangereux.

La dangerosité repose sur la technologie utilisée. Votre installation électrique émet déjà des ondes électro-magnétiques puisque les fils de cuivre qui transportent le courant sont aussi des antennes pour les ondes électriques. Sauf que le volume d'onde sera décuplé et ceux qui avait une physiologie permettant d'accepter les émissions d'ondes actuelles pourront ne pas supporter le volume supplémentaire imposé par l'installation des nouveaux compteurs et ainsi passer dans le groupe des hyper-électro sensibles, symptômes observés mais non encore pris en compte par la plupart des personnels de santé.

Nous vous proposons de refuser l'installation de ce nouveau compteur.

C'est une proposition que nous faisons en toute conscience des risques sanitaires et de privation de liberté. Vous avez le choix de pérenniser un système de comptage électrique qui fonctionne bien ou de laisser s'installer une technologie intrusive. Il est question que la génération suivante des compteurs permettra de piloter des appareils ménagers connectés. C'est là encore le choix du tout électrique, choix proposé depuis maintenant plus de 70 ans.

Cet envoi contient deux modèles de lettre.

* La première serait à envoyer à votre mairie pour lui indiquer votre refus de l'installation de ces compteurs communicants en lui demandant de mettre en œuvre ce qui sera nécessaire pour en interrompre les poses.

* La deuxième serait à envoyer à votre distributeur d'électricité (actuellement c'est Enedis). Ce courrier lui signifierait votre refus d'installation du nouveau compteur voire même la demande de remettre l'ancien si le nouveau est déjà en place.

Nous tenons à votre disposition un dossier complet détaillant tous les tenants et aboutissements de ce problème. Nous vous l'enverrons par courrier sur simple demande (le dossier comporte plus de 20 ou 30 pages).